

aux programmes d'aptitude physique et de récréation grâce aux réunions conjointes tenues en avril 1949 par le Conseil national d'aptitude physique et le Festival d'art dramatique et à la convocation d'une deuxième conférence nationale des organismes directeurs des sports.

La mise à exécution du programme dans toutes les provinces est marquée du souci d'organiser sur le plan local les œuvres récréatives, initiative proprement canadienne. Il faut noter la grande augmentation des œuvres exécutées en collaboration, grâce à l'apport manuel bénévole des gens à des travaux de construction et à la participation de petites localités aux mêmes installations et au même équipement. L'insuffisance du personnel spécialisé demeure le grand obstacle à l'expansion des programmes. Afin d'y obvier, le gouvernement fédéral a offert de nouveau un certain nombre de bourses, accordées sur la recommandation du Conseil national, en vue de la formation postsecondaire de moniteurs d'œuvres d'aptitude et de récréation.

Le Service a préparé et publié un grand nombre de brochures et de feuillets sur les facilités et l'équipement de récréation en commun et compte des réalisations surtout dans le domaine des arts dramatiques. De concert avec l'Office national du film, le Service a terminé une bande intitulée *Scénographie simplifiée*. Les films instructifs utilisés en vue d'encourager le mouvement d'aptitude sont *Prêt pour demain*, *La famille en santé* et *Tout le monde se divertit*. En outre, des films d'autres sources, approuvés par des comités nationaux d'appréciation, sont accessibles à tout le pays grâce à la cinémathèque maintenue par le Service de l'aptitude physique.

7.—Subventions fédérales disponibles et montants versés en vertu de la loi sur l'aptitude physique nationale, 1944-1950

Province	Subvention disponible	Total versé de 1944-1945 à 1949-1950	Province ou territoire	Subvention disponible	Total versé de 1944-1945 à 1949-1950
	\$	\$		\$	\$
Terre-Neuve.....	7,000	1	Saskatchewan.....	17,521	104,724
Île du Prince-Édouard.....	1,859	8,679	Alberta.....	15,568	89,210
Nouvelle-Écosse.....	11,302	60,767	Colombie-Britannique...	15,993	96,049
Nouveau-Brunswick.....	8,944	17,412	Territoires du N.-O.....	234	702
Québec ¹	65,151	1	Yukon.....	97	1
Ontario.....	74,063	74,063 ²	Totaux	232,002	483,932
Manitoba.....	14,270	32,376 ³			

¹ Ne participe pas au programme. ² Subvention fédérale de 1949-1950 non réclamée jusqu'ici. ³ Subvention fédérale totale non encore payée à l'égard de 1949-1950.

Sous-section 3.—Formation professionnelle

En vertu de la loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, modifiée, le ministère fédéral du Travail applique, de concert avec les gouvernements provinciaux, divers programmes de formation. Le chapitre du Travail en donne les détails.